

ATTESTATION de PARUTION



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE relatif à l'ouverture d'une enquête publique prescrite par arrêté n° A2019_63 portant sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise

Objet, date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique visée par l'arrêté n° 2019_63 du Président du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération en date du 19 août 2019 porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Narbonnaise arrêté le 6 juin 2019. Le SCoT détermine, à l'échelle de l'ensemble des communes du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le Code de l'urbanisme fixe le régime des SCoT aux articles R.141-1 et suivants.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au conseil communautaire du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, autorité compétente en matière de SCoT, d'approuver par délibération le document de SCOT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats des consultations et de l'enquête publique.

L'enquête se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du lundi 23 septembre 2019 à 9h00 au mercredi 23 octobre 2019 à 17h00. Le siège de l'enquête est fixé au service urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, à la Maison des Services, 8 avenue Maréchal Foch, 11100 Narbonne.

Commissaire enquêteur

Le président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Christian MINE, Directeur Service Commerce et Tourisme CCI Artois, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Lieux de consultation du dossier

Le dossier d'enquête est consultable gratuitement :

1) D'une part, en format papier, dans les lieux suivants, sauf les jours de fermetures exceptionnelles, aux heures d'ouverture habituelles :

- Service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, Maison des Services, 8 avenue Maréchal Foch, à Narbonne,
- Mairie de Leucate, 34 Rue du Docteur Sidras,
- Mairie de Saint-Marcel-sur-Aude, 9 avenue Georges Brassens,
- Mairie de Sigean, Place de la Libération,
- Mairie de Fleury d'Aude, 4, Boulevard de la République.

2) D'autre part, en version numérique sur le site internet du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : <https://institution.legrandnarbonne.com/1884-enquete-publique-scot.html>

Un poste informatique sera mis à disposition du public dans les lieux présentés ci-dessus, aux mêmes dates et horaires.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales aux lieux, jours et horaires suivants :

LIEUX	DATES	HORAIRE
Service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, Maison des Services - 8 avenue Maréchal Foch, à Narbonne	Lundi 23 septembre 2019	De 9h00 à 12h00
Mairie de Leucate - 34 Rue du Docteur Sidras	Jeudi 26 septembre 2019	De 14h à 17h30
Mairie de Saint-Marcel-sur-Aude - 9 avenue Georges Brassens	Mardi 1er octobre 2019	De 9h00 à 12h00
Mairie de Sigean - Place de la Libération	Mardi 8 octobre 2019	De 9h00 à 12h00
Mairie de Fleury d'Aude - 4, Boulevard de la République	Jeudi 17 octobre 2019	De 14h00 à 17h00
Service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, Maison des Services - 8 avenue Maréchal Foch, à Narbonne	Mercredi 23 octobre 2019	De 13h30 à 17h00

Le public pourra transmettre ses contributions et observations selon les modalités suivantes :

- sur les registres disponibles aux lieux où le dossier d'enquête est consultable
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Projet de révision du SCoT de la Narbonnaise – Service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération – Maison des Services – 8 avenue Maréchal Foch 11100 Narbonne
- par voie électronique via le formulaire à l'adresse suivante : <https://institution.legrandnarbonne.com/1884-enquete-publique-scot.html>

Incidences environnementales

Le projet de SCOT arrêté fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales et l'autorité environnementale (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) émet un avis dans un délai de trois mois expirant avant le début de l'enquête ou à défaut réputé favorable. Cet avis est joint à l'enquête et également rendu public sur le site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r99.html>

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique, son analyse et présentant ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public au siège du Grand Narbonne ; Communauté d'Agglomération, 12 boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, au Service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération - Maison des Services – 8 avenue Maréchal Foch à Narbonne, dans les Mairies de Leucate, Saint-Marcel-sur-Aude, Sigean et Fleury d'Aude et à la Préfecture de l'Aude,
- sur le site internet : <https://institution.legrandnarbonne.com/1884-enquete-publique-scot.html>

Compléments d'information

La personne responsable du projet de révision du SCoT de la Narbonnaise est Monsieur Jacques BASCOU, Président du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération. Des informations complémentaires relatives au projet de révision du SCoT peuvent être demandées auprès de Mesdames Aura PENLOUP et Laure IZARD, au service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, au 04 68 65 39 55, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelles, ou par courriel à : a.penloup@legrandnarbonne.com.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la parution de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Jacques BASCOU
Président
Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération

L'ECHO du Languedoc

Bureau de Carcassonne : 44 rue Jean Bringer 11000 CARCASSONNE

Bureau de Narbonne : 14 Boulevard Frédéric Mistral 11100 NARBONNE

Tel : 04.68.90.71.09 - Fax : 04.68.90.73.70

Annonce reçue le : 21 août 2019
Parution dans le journal du :
27 septembre 2019
journal : N° 1424

En raison de la présente attestation, cette annonce ne pourra pas être annulée d'insertion dans ce journal.

Lionel Cruz
Lionel CRUZ
Directeur de publication

ATTESTATION de PARUTION



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE relatif à l'ouverture d'une enquête publique prescrite par arrêté n° A2019_63 portant sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise

Objet, date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique visée par l'arrêté n° 2019_63 du Président du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération en date du 19 août 2019 porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Narbonnaise arrêté le 6 juin 2019. Le SCoT détermine, à l'échelle de l'ensemble des communes du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le Code de l'urbanisme fixe le régime des SCoT aux articles R.141-1 et suivants.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au conseil communautaire du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, autorité compétente en matière de SCoT, d'approuver par délibération le document de SCOT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats des consultations et de l'enquête publique.

L'enquête se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du lundi 23 septembre 2019 à 9h00 au mercredi 23 octobre 2019 à 17h00. Le siège de l'enquête est fixé au service urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, à la Maison des Services, 8 avenue Maréchal Foch, 11100 Narbonne.

Commissaire enquêteur

Le président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Christian MINE, Directeur Service Commerce et Tourisme CCI Artois, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Lieux de consultation du dossier

Le dossier d'enquête est consultable gratuitement :

- 1) D'une part, en format papier, dans les lieux suivants, sauf les jours de fermetures exceptionnelles, aux heures d'ouverture habituelles :
 - Service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, Maison des Services, 8 avenue Maréchal Foch, à Narbonne,
 - Mairie de Leucate, 34 Rue du Docteur Sidras,
 - Mairie de Saint-Marcel-sur-Aude, 9 avenue Georges Brassens,
 - Mairie de Sigean, Place de la Libération,
 - Mairie de Fleury d'Aude, 4, Boulevard de la République.

- 2) D'autre part, en version numérique sur le site internet du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : <https://institution.legrandnarbonne.com/1884-enquete-publique-scot.html>

Un poste informatique sera mis à disposition du public dans les lieux présentés ci-dessus, aux mêmes dates et horaires.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales aux lieux, jours et horaires suivants :

LIEUX	DATES	HORAIRE
Service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, Maison des Services - 8 avenue Maréchal Foch, à Narbonne	Lundi 23 septembre 2019	De 9h00 à 12h00
Mairie de Leucate - 34 Rue du Docteur Sidras	Jeudi 26 septembre 2019	De 14h à 17h30
Mairie de Saint-Marcel-sur-Aude - 9 avenue Georges Brassens	Mardi 1er octobre 2019	De 9h00 à 12h00
Mairie de Sigean - Place de la Libération	Mardi 8 octobre 2019	De 9h00 à 12h00
Mairie de Fleury d'Aude - 4, Boulevard de la République	Jeudi 17 octobre 2019	De 14h00 à 17h00
Service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, Maison des Services - 8 avenue Maréchal Foch, à Narbonne	Mercredi 23 octobre 2019	De 13h30 à 17h00

Le public pourra transmettre ses contributions et observations selon les modalités suivantes :

- sur les registres disponibles aux lieux où le dossier d'enquête est consultable
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Projet de révision du SCoT de la Narbonnaise – Service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération - Maison des Services – 8 avenue Maréchal Foch 11100 Narbonne
- par voie électronique via le formulaire à l'adresse suivante : <https://institution.legrandnarbonne.com/1884-enquete-publique-scot.html>

Incidences environnementales

Le projet de SCOT arrêté fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales et l'autorité environnementale (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) émet un avis dans un délai de trois mois expirant avant le début de l'enquête ou à défaut réputé favorable. Cet avis est joint à l'enquête et également rendu public sur le site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r99.html>

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique, son analyse et présentant ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public au siège du Grand Narbonne ; Communauté d'Agglomération, 12 boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, au Service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération - Maison des Services – 8 avenue Maréchal Foch à Narbonne, dans les Mairies de Leucate, Saint-Marcel-sur-Aude, Sigean et Fleury d'Aude et à la Préfecture de l'Aude,
- sur le site internet : <https://institution.legrandnarbonne.com/1884-enquete-publique-scot.html>

Compléments d'information

La personne responsable du projet de révision du SCoT de la Narbonnaise est Monsieur Jacques BASCOU, Président du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération. Des informations complémentaires relatives au projet de révision du SCoT peuvent être demandées auprès de Mesdames Aura PENLOUP et Laure IZARD, au service Urbanisme du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, au 04 68 65 39 55, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelles, ou par courriel à : a.penloup@legrandnarbonne.com.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la parution de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Jacques BASCOU
Président

Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération



Bureau de Carcassonne : 44 rue Jean Bringer 11000 CARCASSONNE

Bureau de Narbonne : 14 Boulevard Frédéric Mistral 11100 NARBONNE

Tel : 04.68.90.71.09 - Fax : 04.68.90.73.70

Annonce reçue le : 21 août 2019

Parution dans le journal du :

06 septembre 2019

journal : N° 1421

En raison de la présente attestation, cette annonce ne pourra pas être annulée d'insertion dans ce journal.

Lionel Cruz

Lionel CRUZ
Directeur de publication